



# PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ PRESSE

### SUJET : dérogation au repos dominical le dimanche 9 juillet 2023

Les commerces nivernais ont pu être touchés par les récents incidents et troubles à l'ordre public avec des dommages d'intensité variable.

Dans ce contexte exceptionnel, la mobilisation de l'État pour accompagner les commerçants est une priorité.

Aussi, Monsieur le Préfet de la Nièvre, Daniel BARNIER a signé, ce jour, un arrêté portant dérogation au repos dominical. Les commerces sont autorisés, s'ils le souhaitent et dans le respect du code du travail en vigueur, à ouvrir le dimanche 9 juillet 2023.

Nevers, le 7 juillet 2023

**CABINET  
DU PRÉFET**

#### Service Communication

40, rue de la préfecture - 58026 NEVERS CEDEX

 03 86 60 70 88 / 70 69

 [pref-communication@nievre.gouv.fr](mailto:pref-communication@nievre.gouv.fr)

 [www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr)

 [Préfet de la Nièvre](#)

 [@Prefet58](#)

 [prefet58](#)